

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

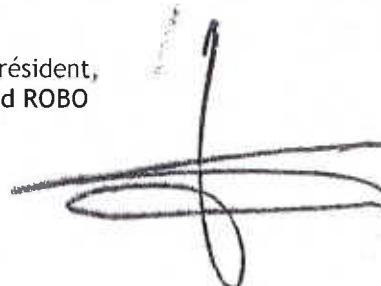
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATIONS DE SUIVI TECHNIQUE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS
ET FABRICATION DE BACS DE STRUCTURANT**

MARCHE N° 2023.074

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, afin de confier à un prestataire des prestations de suivi technique des composteurs collectifs et la fabrication de bacs de structurant.

En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, ce contrat est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Le marché est lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un an reconductible trois fois un an. Le montant maximum de commandes est fixé à 50 000 € HT/an. Ce montant est identique pour les trois périodes de reconduction.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis. Seule une offre est analysée ; la seconde offre est déclarée irrégulière car sans rapport avec l'objet du marché.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, l'ESAT Les Ateliers du Prat présente une offre conforme au cahier des clauses techniques particulières.

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer cet accord-cadre à l'ESAT Les Ateliers du Prat ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ